

## Le Contrat de Projets Etat Région

Ce dispositif mis en place par l'Etat, partenaire complémentaire de la Région et du Département, a vocation à accompagner les projets répondant à deux thématiques bien précises : **le soutien à l'attractivité du territoire par l'utilisation des services numériques et l'amélioration de la performance énergétique et du savoir-faire en matière d'éco construction.** Il répond aux mêmes règles que le Contrat de Pays.

### Des projets de territoire spécifiques

#### Qui s'engage ?

Les partenaires financeurs du Pays Terres Romanes sont l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Spécificités : 20% minimum d'autofinancement par le maître d'ouvrage, pas de fonctionnement/ingénierie, pas de communication ni de formation

#### Sur quels critères de sélection ?

- Innovation dans le contenu ou la méthode ;
- Valeur ajoutée territoriale ;
- Démarche partenariale ;
- Développement durable...

#### Pour quel territoire ?

Le Contrat de Projets Etat Région soutient les projets sur l'ensemble du territoire (Riberal, Conflent, Cerdagne-Capcir)

#### Comment en bénéficier ?

En remplissant une fiche projet (c.f. fiche 4) qui sera soumise à un appel à projet annuel discuté et négocié dans les mêmes conditions et calendrier que le Contrat de Pays

#### Pour qui ?

Le Contrat de Projets Etat Région soutient les projets portés par tous : associations, entreprises, collectivités, chambres consulaires

#### Un CPER pour quels projets ?

- 🔑 Services numériques aux populations
- ↑ Energie
- 🏠 Eco construction



*L'écoconstruction, une priorité du Contrat de Projets Etat - Région*